



## Enquête publique

---

### **Projet de parc solaire photovoltaïque de la Plaine de Nanges dans l'Yonne**

25 septembre / 26 octobre 2023

### **La position de l'association Le Chant des Rivières**



Monsieur **Gérard Farré-Segarra**  
**Commissaire enquêteur titulaire,**  
Monsieur **Michel Breuillé**  
**Commissaire enquêteur suppléant,**  
Mairie de Rosoy  
Rue de la Mairie  
89100 Rosoy

**Objet :**

Enquête publique pour le projet de parc solaire flottant de la Plaine des Nanges

**Autres destinataires en C.O.P.ies pour information :**

Dreal Bourgogne-Franche-Comté  
Préfecture de l'Yonne  
Région Bourgogne-Franche-Comté  
Conseil Départemental de l'Yonne

Andrézieux-Bouthéon, le 23 octobre 2023

Messieurs ès qualité,

« **Nous nous dirigeons vers une catastrophe mondiale. (...) La fenêtre permettant de limiter la hausse de la température mondiale à 1.5 ° se referme rapidement.** Les gouvernements nationaux doivent **renforcer leurs plans climats** dès maintenant et les mettre en œuvre au cours des huit prochaines années<sup>1</sup> ». C'est ainsi **qu'Antonio Guterres, secrétaire général de l'O.N.U.** s'était exprimé le **27 octobre 2022** lors de la publication du rapport du **P.N.U.E., (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)** et de la **synthèse de l'O.N.U. Climat** sur les engagements climatiques des Etats signataires de l'Accord de Paris en 2015.

---

<sup>1</sup>Pour le climat, une année gâchée. Audrey Garric Le Monde 28 octobre 2022



Cet avertissement solennel, en préambule à la **C.O.P. 27 sur le climat qui s'était tenue à Charm-El-Cheikh en Egypte**<sup>2</sup> faisait suite à un été marqué en France par des épisodes de canicule, de sécheresse et d'incendies d'une ampleur et d'une violence inédites. **Ces épisodes se sont répétés durant l'été 2023, avec des incendies hors de toute mesure au Canada par exemple.**

Même les plus sceptiques ont compris que nous faisons face à une **crise climatique** de plus en plus avérée<sup>3</sup>. Cette crise oblige à « **décarboner rapidement la production d'énergie** et d'électricité. La responsabilité des gaz à effet de serre (G.E.S.), en particulier du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans le dérèglement en cours est une certitude scientifique, comme l'avait confirmé le **sixième rapport du G.I.E.C.<sup>4</sup> de 2021**. Notre pays n'est naturellement pas isolé.

Diverses agences internationales ont sonné l'alarme. Dans son **sixième rapport du 9 août 2021**, le **G.I.E.C. avait estimé que la « crise climatique avait atteint un seuil critique<sup>5</sup> », avec un rythme du réchauffement sans précédent depuis 2000 ans. Valérie Masson-Delmotte, directrice de recherche au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives et qui est l'une de ses co-présidentes indiquait que « sans réduire fortement, rapidement et durablement nos émissions, la limitation du réchauffement à 1.5 ° (ce qui est l'objectif de l'Accord de Paris de 2015 signé par 195 états) serait hors de notre portée<sup>6</sup> ».**

Rappelons que **l'Accord de Paris**, non contraignant, demande **d'atteindre la « neutralité carbone » en 2050**, c'est-à-dire la **stabilisation des émissions de G.E.S. par rapport aux capacités des milieux naturels à les absorber** (océans, forêts, sols<sup>7</sup>). Cette stabilisation est indispensable si nous ne voulons pas dépasser une **hausse de température de 2° au maximum**, en elle-même déjà jugée trop importante par les scientifiques<sup>8</sup>. Cela veut dire qu'il ne faudrait pas dépasser les **40 milliards de tonnes (Gigatonnes, GT) d'équivalent carbone totaux**

---

<sup>2</sup> La C.O.P. 28 aura lieu à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023

<sup>3</sup>La crise climatique s'impose d'emblée en 2023. Dans les stations de ski, vivre sans la neige. Jessica Gourdon Le Monde 4 janvier 2023

<sup>4</sup>Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat.

<sup>5</sup>La crise climatique atteint un seuil critique, alerte le G.I.E.C.. Audrey Garric Le Monde 10 août 2021. Dans une récente interview au Monde, le 22 septembre 2022, Valérie Masson-Delmotte, évoque sa participation à un récent séminaire gouvernemental de formation sur la réalité du dérèglement climatique, une première dans notre pays où les élites politiques ne sont guère formées sur les problèmes écologiques, d'où l'inconstance de nombreuses politiques publiques.

<sup>6</sup>Citons son ouvrage « Quel climat pour vous, vos enfants, vos petits-enfants ? » Les petites conférences Bayard 2021 Elle rappelle par exemple qu'une tonne de carbone supplémentaire dans l'atmosphère correspond à 3 m<sup>2</sup> de banquise en moins en fin d'été dans l'Arctique.

<sup>7</sup> On parle de « puits de carbone ». Les océans stockent environ 10 milliards de tonnes par an, (30%), la végétation un peu moins (25%). Le reste est « stocké » dans l'atmosphère.

<sup>8</sup>Climat Parlons vrai Jean Jouzel et Baptiste Denis E.F.B. Essai 2020



**annuellement rejetés dans l'atmosphère en 2030. Or nous en sommes à 54 milliards de tonnes.** La trajectoire n'est pas bonne. Si nous n'agissons pas avec courage, nous pourrions en être à **65 milliards de tonnes en 2030.**

Pour contenir une augmentation à 1,5 °, limite jugée maximale par la communauté scientifique, pour ne pas dépasser le « budget carbone » maximal que nous pouvons rejeter dans l'atmosphère, soit **2 900 G.T. d'équivalent CO 2**, il faut une **baisse des émissions de 7% par an** et donc fermer rapidement de très nombreuses centrales produisant de l'électricité à partir des **énergies fossiles, qui représentent encore 40% de la production d'électricité mondiale.**

Nous n'y sommes pas<sup>9</sup>. Nous y sommes d'autant moins que le contexte de **guerre en Ukraine** en suite de l'invasion russe a **poussé les Etats européens, dont la France, à rouvrir des centrales à charbon** pour faire face aux besoins d'électricité prévisibles durant l'hiver 2022-2023, comme la **centrale de Saint-Avold en Moselle**, (production envisagée de 1.5 T.Wh durant l'hiver 2023, soit 0.3% de la production électrique française), centrale pourtant fermée en mars 2022<sup>10</sup>. Le ministère de la transition écologique a prolongé son fonctionnement jusqu'en 2024. **La centrale de Cordemais, dans l'estuaire de la Loire**, continue de fonctionner pour alimenter une partie de la Bretagne, en déficit de production, avec une puissance totale de 1 200 MW et 630 GWh produits en 2020. Son arrêt définitif est régulièrement reporté<sup>11</sup>.

Autre alarme, la feuille de route de **l'A.I.E., l'Agence Internationale de l'Energie**, fondée en suite de la première **crise pétrolière en 1973** a montré en 2021 le degré d'inquiétude présent dans cette grande institution du monde de l'énergie<sup>12</sup>. L'objectif de l'AIE est net : c'est celui de « **zéro émission net** » en **2050**. Pour y arriver, en plus d'une baisse moyenne de la consommation d'énergie (conformément à ce que proposent les **scénarii negaWatt<sup>13</sup>, de R.T.E.<sup>14</sup>, de l'A.d.e.m.e.** pour la France de **l'ordre de 7% par an** il faut **multiplier dans le monde la part liée aux énergies renouvelables par 8 avec, pour le solaire, l'installation de**

---

<sup>9</sup>Rappelons que, en 2021, la production d'électricité représentait 40% des émissions mondiales. Les transports représentent 23%, l'industrie 23%. En Chine, la production de G.E.S., issue principalement du charbon, représente 83%, 12 % en France du fait de son industrie nucléaire. (Datalab,M.T.E.S., 2021 et Wikipédia 2021)

<sup>10</sup>La centrale à charbon de Saint-Avold a redémarré. L'Usine Nouvelle Elise Pontoizeau 29 novembre 2022

<sup>11</sup> Un projet pilote de combustion de biodéchets est à l'étude (Ecocombust) entre E.D.F. et l'entreprise Paprec.

<sup>12</sup>Le secteur de l'énergie appelé à une mue radicale Perrine Mouterde Le Monde 19 mai 2021

<sup>13</sup>Scénario negaWatt 2017 -2050 Réussir la transition énergétique en France [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org) Le scénario prévoit une multiplication par 3.1 de l'éolien terrestre en 2050, soit 18 000 machines (fin 2015, 29 000 éoliennes étaient déployées en Allemagne). 3 000 éoliennes sont installées à cette date en mer.

<sup>14</sup>Réseau de Transport de l'Electricité.



**630 GW annuels et, pour l'éolien, de 390 GW<sup>15</sup>.** Une augmentation considérable. « Nous avons réalisé ce rapport pour montrer aux décideurs que le **secteur de l'énergie doit réaliser une transformation totale d'ici à 2050. Car jusqu'ici, beaucoup d'entre eux l'ont mal compris** » a ainsi déclaré le **directeur de l'A.I.E., Fatih Birol**, le 18 mai 2021.

**En avril 2022 est sorti le troisième volet du sixième rapport du G.I.E.C.<sup>16</sup>**, approuvé par les 195 gouvernements ayant signé l'Accord de Paris. Il indique, c'est un élément important, que, depuis 2010, les **coûts de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et des batteries n'ont cessé de diminuer, jusqu'à 85%**. Il estime que les **états disposent de solutions pour réduire au moins de moitié les émissions d'ici à 2030.**

**C'est très encourageant.**

Autre rapport poussant à accélérer, celui du **Haut Conseil pour le Climat<sup>17</sup>** a souligné que 2022 avait été une « **année emblématique du réchauffement climatique** », que notre pays « **n'était pas prêt à y faire face** » et qu'il était nécessaire de « **prioriser le déploiement des énergies renouvelables et les mesures de sobriété** ». Ses 13 membres, climatologues, agronomes, économistes, géographes, mettant en pratique une approche trans-disciplinaire bienvenue avaient déjà insisté dans leur quatrième rapport sur le **développement insuffisant des énergies renouvelables. Corinne Le Quéré**, climatologue à l'**Université d'East Anglia** et présidente du Haut Conseil pour le Climat, avait déclaré que le « **le déploiement des énergies renouvelables était insuffisant pour atteindre les objectifs 2030 actuels, qui seront renforcés par la nouvelle loi climat européenne** ». **Céline Guivarch**, directrice de recherche à l'**École des Ponts** avait souligné la rapidité de la transition que permettent les renouvelables, contrairement au nucléaire, quelles que soient les positions sur son importance et sa place dans la transition énergétique à co-construire. « Dans le chapitre du rapport qui se penche sur l'énergie et les solutions d'atténuation, **le nucléaire est évalué, et s'il est vrai qu'il génère peu d'émissions de gaz à effet de serre, il pose d'autres questions.** La construction émet du CO<sub>2</sub>, mais pas la production

---

<sup>15</sup>Pour donner une idée de la part de la France à l'effort mondial, notre pays installe chaque année un peu plus d'1 GW en éolien terrestre. Le chantier de la première ferme pour l'éolien maritime a seulement été lancé en 2022 au large de Saint-Nazaire. Plus précisément, l'Agence Internationale de l'Énergie (A.I.E.) estime le potentiel de l'éolien en mer à 420 000 T.Wh d'électricité par an, soit 11 fois la demande mondiale d'électricité en 2040. La capacité mondiale installée est passée de 3 GW en 2010 à 23 GW en 2018 (29 GW en 2019). Pour la France, R.T.E. projette une capacité d'éoliennes en mer de 22 à 62 GW à l'horizon 2050. « Eoliennes en mer, une énergie verte et bon marché à fort potentiel » Daniel Averbuch Ingénieur I.F.P. Polytechnique Insights.

<sup>16</sup>« C'est établi, nous pouvons réduire de moitié les émissions d'ici à 2030, mais il faut agir aujourd'hui ». Communiqué de presse du G.I.E.C. du 4 avril 2022

<sup>17</sup> Acter l'urgence : engager les moyens. Rapport du Haut Conseil pour le Climat Juin 2023 Corinne le Quéré et al.



d'électricité en tant que telle. **Il fait partie des solutions de production d'électricité bas-carbone. Mais, à l'échelle mondiale, le potentiel le plus gros et en particulier à court terme est celui des énergies renouvelables, solaire et éolien.** Notamment parce que, quand on regarde les objectifs de 2030, **c'est très proche de nous, dans seulement huit ans. Or le nucléaire prend du temps pour être développé<sup>18</sup> ».**

**La C.O.P. 15 sur la biodiversité, achevée le 19 décembre 2022 à Montréal** a débouché sur un accord qui a permis l'adoption d'un **nouveau cadre mondial pour enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici à la fin 2030.** Elle a aussi acté de l'urgence à agir, après **l'échec de la conférence d'Aichi de 2010.** Le nouveau cadre a pour ambition majeure de **protéger 30% des terres et des mers, de restaurer 30% des terres dégradées, de réduire de 50% les risques liés aux pesticides.** Là aussi, les états prennent la mesure de la gravité de la situation et de l'urgence à relever les défis. « Le climat est un facteur de perte de biodiversité, mais protéger et restaurer est aussi une solution face au réchauffement, à la fois en matière d'adaptation et de réduction des émissions<sup>19</sup> », a exprimé **Paul Leadley, professeur à l'Université de Paris-Saclay, membre de l'I.p.b.e.s., la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques,** qui fonctionne sur le modèle du G.i.e.c.

Rappelons que, en 2021, le **Congrès Mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature de Marseille<sup>20</sup>** avait souligné à quel point **le dérèglement climatique renforçait la crise de la biodiversité.**

Ces brefs constats indiquent **qu'il faut agir rapidement** afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, dans la production d'électricité, dans les transports, dans l'agriculture, dans l'habitat, dans les usages divers et adapter nos sociétés aux transformations, voire aux bouleversements en cours et à venir. Et agir pour transformer notre système de production d'électricité, qui repose encore trop sur les énergies fossiles. C'est l'objet du projet de centrale solaire photovoltaïque flottante proposé par l'entreprise Boralex dans la Plaine des Nanges, dans l'Yonne.

---

<sup>18</sup>On continue à trop investir dans les énergies fossiles. Nabil Wakim Le Monde 22 août 2022.

<sup>19</sup>C.O.P. 15 : « Des engagements financiers décevants » Perrine Mouterde Le Monde 21 décembre 2022.

<sup>20</sup>La biodiversité, un bien vital. Aires protégées, des retombées insoupçonnées. Camille Richir La Croix 3 septembre 2021.

## 1. Les principales caractéristiques du parc solaire de la Plaine des Nanges

**Renforcer la production d'électricité d'origine renouvelable**, principalement dans le **solaire et l'éolien** est un impératif international, national, régional, local, individuel en complément des efforts considérables à conduire pour renforcer la **sobriété énergétique**. Rappelons que la France vise à l'installation de 48, 1 GW installés en 2030, pour **11 708 MW (11.7 GW) solaire en 2022**, avec une ambition de **32% de son mix énergétique basé sur les renouvelables**. Pour 2050, l'objectif est de 140 GW. Soit dix fois plus qu'aujourd'hui<sup>21</sup>.

Le projet de **parc photovoltaïque de la Plaine des Nanges dans le département de l'Yonne** s'inscrit dans cette dynamique à construire. C'est le **premier projet de solaire photovoltaïque flottant dans le Région Bourgogne-Franche-Comté**. C'est donc un **projet pilote, innovant qu'il convient de réussir car il pourra servir de modèle pour d'autres projets dans la région**.

Rappelons que cette technologie est récente. Le premier **parc français et européen a été inauguré en 2019 dans le Vaucluse**, sur la commune du P.i.o.l.e.n.c. 47 000 panneaux ont été installés sur le site d'une ancienne gravière. D'une puissance de 17 MW, géré par Bouygues Energie Services, il permet d'alimenter en électricité 4 700 foyers. L'intérêt du P.V. flottant est que les rendements des panneaux est meilleur que pour le P.V. au sol<sup>22</sup>. On estime que dans notre pays jusqu'à **22 GW de puissance pourraient être installés en solaire flottant**, soit l'équivalent d'une dizaine de réacteurs nucléaires de type E.P.R. C'est loin d'être négligeable.

Le projet de la plaine des Nanges initié en 2019, est porté par l'entreprise **Boralex**, une entreprise d'origine québécoise implantée en France depuis 2005 et qui emploie 225 personnes. Boralex est le **troisième producteur éolien de notre pays, après E.D.F. et Engie**, avec plus de 1 200 MW en exploitation pour 67 parcs, dont 4 parcs solaires. L'entreprise possède également une unité de stockage de 5 MW et ambitionne à terme de passer à 1 GW de capacité de stockage.

---

<sup>21</sup> Notre pays avait raté en 2020 son objectif de 23% de part d'E.n.r., ce qui lui a valu une forte pénalité de l'Union Européenne

<sup>22</sup> Mentionnons le plus grand parc solaire au sol français, en Gironde, sur le site d'une ancienne forêt détruite par la tempête Klaus en 2009. Propriété de Neoen, elle a une puissance de 300 MW et permet d'alimenter en électricité renouvelable l'équivalent de la ville de Bordeaux, soit 225 000 habitants. Elle est composée de 1 million de panneaux de 300 w chacun.





**Boralex exploite un total de 200 MW**, avec 14 parcs éoliens dans les **régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est**, où elle dispose de 18 salariés permanents, **des emplois non-délocalisables**. A noter qu'elle a lancé récemment un parc solaire au sol de 12.5 MW en Haute-Loire, aux abords du Puy-en-Velay, dans la Région Au.R.A.<sup>23</sup>.

Boralex coopère, sous diverses formes, avec des acteurs nationaux de la conservation de la nature : **F.N.E., l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** pour le programme « Rivières Sauvages ». L'entreprise a une convention avec **l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille**. Elle s'implique de plus en plus dans le **financement participatif** de ses projets par les citoyens, riverains, acteurs locaux, collectivités, **un gage d'appropriation, d'adhésion dans un contexte local d'opposition quasi systématique par quelques acteurs influents aux nouveaux projets**.

L'entreprise Boralex a une expérience dans le domaine du solaire photovoltaïque flottant, ayant inauguré en décembre 2021 un premier parc à **Peyrolles en Provence, dans les Bouches-du-Rhône**. D'une puissance de 14.7 MW, constitué de 43 000 panneaux occupant 12 hectares de la surface d'une ancienne gravière, **le parc produit 22 GWh annuels, soit la consommation de 6 400 foyers ou encore 25 000 habitants**.

Son projet de la plaine des Nanges est situé à quelques kilomètres de la ville de **Sens**, sur les communes de Rosoy (à 99.2%) et Etigny (0.8%) et dans la **Communauté d'Agglomération du Grand Senonais**. Il occupe une surface de 15 ha, sur une surface globale **d'anciennes gravières renaturalisées en 2010 de 67 hectares**. Il est situé dans **un méandre de l'Yonne**, affluent de la Seine en rive gauche et est soumis au risque naturel d'inondation de cette rivière qui a connu deux crues récentes, en 2016 et 2018<sup>24</sup>. Il est constitué de 42 370 panneaux flottants complété par 14 460 panneaux au sol. 9.46 ha seront dévolus au solaire flottant, 4.49 ha au solaire au sol. Sa puissance en crête est de **31 MW, avec une production annuelle estimée de 34.5 GWh, soit la consommation d'environ 30 000 habitants**.

---

<sup>23</sup>Le projet de La clé des champs, dans l'Agglomération du Puy-en-Velay, terminé en 2022. 844 000 euros ont été investis par les collectivités et citoyens locaux en suite de la campagne de financement participatif conduite par Enerfip.

<sup>24</sup> Voir le document La crue de juin 2016 : un coup de semonce. W.W.F. – E.R.N. – Ligue de l'Enseignement – Seine-Grands-Lacs 2017





Pour mémoire, la production du futur parc est presque équivalente à la production du **barrage E.D.F. du Nouveau Poutès**, sur l'Allier en Haute-Loire, un grand barrage hydroélectrique qui avait causé de grands dommages à l'amont du cours d'eau et qui a été entièrement reconfiguré afin de favoriser la restauration de l'ultime population de saumon de longue migration d'Europe de l'Ouest, tombée à quelques centaines de poissons contre près de 100 000 au XIX<sup>ème</sup> siècle.<sup>25</sup>

**Pour ce qui touche aux retombées économiques sur le territoire**, celles-ci sont évaluées à 105 658 euros par an, au titre de l'I.f.e.r.<sup>26</sup>, la C.F.E.<sup>27</sup>, la C.V.A.E.<sup>28</sup> réparties entre les deux communes, la communauté d'agglomération et le département. Ce n'est pas négligeable.

## **2. Quels impacts sur la biodiversité pour l'association le Chant des Rivières ?**

Le **Chant des Rivières** est une association créée en 2015. Elle travaille, en lien étroit avec d'autres **O.N.G. de conservation de la nature** et avec des **acteurs culturels** sur les questions de **protection et de restauration de la biodiversité des milieux aquatiques d'eau courante**.

Elle croise par nécessité ces questions avec celles liées au **renforcement de la production d'énergies renouvelables** et de la **sobriété dans les usages de la ressource en eau** imposées par l'urgence climatique.

Elle œuvre ainsi au **renforcement nécessaire de la culture citoyenne de « réconciliation de nos sociétés industrielles avec leurs rivières et fleuves »**, malmenés durant 150 années d'un développement « non durable ». **La baisse prévisible du débit des fleuves de 30 à 60 % d'ici 2050-2060**<sup>29</sup> et la présence sur le réseau hydrographique français d'une quantité impressionnante d'ouvrages hydroélectriques et autres ouvrages ont conduit à un **appauvrissement conséquent des milieux aquatiques d'eau courante**. Cela oblige à **s'intéresser au renforcement d'autres sources d'électricité renouvelables : éolien, solaire, biomasse**.

---

<sup>25</sup>Le Nouveau Poutès Un projet exemplaire et innovant E.D.F. – S.M.A.T. Haut-Allier – SOS Loire Vivante – S.A.G.E. Haut-Allier – Chant des Rivières – Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire – A.M.F. – Conservatoire National du Saumon Sauvage - 2019

<sup>26</sup> Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

<sup>27</sup> Cotisation foncière des entreprises.

<sup>28</sup> Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

<sup>29</sup>Explore 2070 Eau et changement climatique Ministère de l'Ecologie – I.r.s.t.e.a. – B.R.L. – Météo-France – O.n.e.m.a. 2012 indique, pour la France, « une diminution significative globale des débits moyens annuels à l'échelle du territoire, de l'ordre de 10% à 40% selon les simulations (...) et, pour une grande majorité des cours d'eau, une diminution des débits d'étiage encore plus prononcée que la diminution à l'échelle annuelle.



Rappelons que le **W.W.F.-France**, dans le cadre de son programme « **Rivières vivantes** » (2000-2012) **avait appuyé dès 2002 des projets de construction de parcs éoliens<sup>30</sup>, dont celui d'Ally en Haute-Loire. Son installation permettait de montrer qu'il était possible de substituer une production d'électricité renouvelable, celle issue de l'éolien à une autre, celle issue du grand barrage de Poutès, un ouvrage E.D.F. obsolète<sup>31</sup>. Ces parcs éoliens, pour certains en fonctionnement depuis plus de 15 ans maintenant sont aujourd'hui bien appropriés par les riverains et n'ont pas causé de dommages significatifs à la biodiversité. Ils ont des retombées économiques positives pour des territoires ruraux qui connaissent de grandes difficultés économiques en suite de la lente érosion de l'activité agricole et de la disparition des petits paysans.**

Le Chant des Rivières est orienté vers la « **recherche de solutions** », vers la « **fabrique de compromis** » de haut niveau, à travers une culture de la **délibération** qui est encore faible en France sur la question du développement des énergies renouvelables. Il est pourtant indispensable, vu l'accélération du dérèglement climatique de penser tranquillement, ensemble, à diverses échelles, **une forme d'appropriation populaire, commune, partagée, joyeuse de la transition énergétique et écologique.**

## **2.1. Un projet sur un site sans enjeux écologiques majeurs**

Pour ce qui touche aux **impacts du projet sur la biodiversité, sous réserve de constats complémentaires que pourraient faire d'autres O.N.G. locales et régionales de conservation de la nature<sup>32</sup>**, le Chant des Rivières estime que le projet de parc solaire de la Plaine de Nanges **ne porte pas d'atteintes majeures aux habitats, espèces, populations d'espèces** sur ce territoire de la vallée de l'Yonne qui a fait l'objet d'une **exploitation intensive de granulats entre 1974 et 2009.**

---

<sup>30</sup>Voir « Parce que le saumon de la Loire et de l'Allier est unique : facilitons ses migrations en enlevant le barrage de Poutès-Monistrol » W.W.F. U.N.P.F. – Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire – A.P.S. – SOS Loire Vivante – Patagonia et autres 2004.

<sup>31</sup>Sauvons le Saumon atlantique de la Loire et de l'Allier, incomparable reflet de la biodiversité W.W.F.-F.N.P.F.-Greenpeace – Noé – Fondation Nicolas Hulot – A.P.S. – SOS Loire Vivante – A.i.d.s.a. – Fondation Nature et Découvertes - Onema et autres 2006.

<sup>32</sup> Citons le Ruban Vert, Association pour la biodiversité dans le corridor Othe / Gâtinais », une association naturaliste qui travaille en lien avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et a organisé à Sens en 2019 le « Festival des Possibles ». Yonne Nature Environnement, membre de France Nature Environnement. La Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.



Par manque de temps, l'association n'a pu se déplacer sur le site, rencontrer les acteurs, ce qu'elle fait généralement quand elle intervient sur un projet.

Ce dernier est situé dans un méandre du lit majeur de l'Yonne et est donc soumis au risque naturel d'inondation. Il est en aval d'Auxerre, dans un **Territoire à Risque d'Inondations** et dans la **zone rouge du P.P.R.I.**<sup>33</sup>, sensible à une crue centennale du type de celle de 1910 qui avait paralysée la ville de Paris pendant plusieurs mois. Les mesures pour ne pas aggraver le risque naturel d'inondation lié au débordement de l'Yonne dans sa plaine alluviale ont été prises par l'entreprise dans la conception du parc. Le projet est compatible avec le P.L.U. de Rosoy. Pour le Chant des Rivières, **très impliqué dans la construction d'une culture du risque naturel d'inondations**, cet élément est très important. Le projet est **compatible avec le S.C.O.T. Nord-Yonne et à priori avec le S.D.A.G.E. du bassin Seine-Normandie.**

Le projet se trouve dans une **Z.N.I.E.F.F. de type 1 « Gravière de Gron, Rosay et Etigny »** et une autre de **type 2 « Gravière et coteau de Gron, roselières de Paron »**. Il n'y a pas d'habitat Natura 2000 dans la zone d'implantation elle-même, mais un site **« Pelouses sèches à orchidées sur craies de l'Yonne, F.R. 260 1005 »** est à 4 kilomètres de la zone d'étude.

Pour sa partie terrestre, sur 4.49 hectares, le projet est situé principalement sur une **prairie de fauche, un milieu toujours intéressant quand il s'agit d'un prairie naturelle ancienne, ce qui commence à être le cas.** Les boisements rivulaires sont d'un intérêt faible, avec en particulier des Robiniers faux acacias.

Pour la partie flottante, sur 9.46 hectares, le parc sera installé dans un plan d'eau stagnante, uniforme comme la plupart des anciennes gravières. Les enjeux principaux se trouvent à **l'interface des milieux terrestres et aquatiques**, avec des **herbiers à potamots et nitelles** (enjeu de protection modéré, mais grand intérêt pour la reproduction des brochets, comme nous le verrons plus bas).

Côté **flore**, l'étude d'impact<sup>34</sup> a dénombré **195 espèces** sur l'aire d'étude, avec **21 espèces remarquables**, dont la Linaire couchée, (très rare en Bourgogne) et la Vesce à gousses velues (quasi menacée). Citons parmi d'autres, la présence de la Laiche faux souchet, de la Renoncule scélérate, de la Tanaisie commune, au beau capitule jaune et à la fragrance puissante.

---

<sup>33</sup> Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondations, lié à la Loi Barnier sur les risques naturels de 1995 et à la Directive Inondations de l'U.E. de 2007.

<sup>34</sup> Etude d'impact sur l'environnement et la santé. Parc photovoltaïque des Nanges. Ater Environnement Florian Bonetto - Institut d'Ecologie Appliquée – Pedon Environnement et Milieux Aquatiques Septembre 2021.



Citons également la présence **d'une espèce exotique envahissante**, l'Elodée à feuilles étroites.

Côté **faune**, pour les **oiseaux**, l'étude a dénombré la **présence de 60 espèces, dont 46 protégées au niveau national**, ce qui n'est pas rien. Deux espèces, le Chevallier guignette et le Petit gravelot sont des espèces avec des enjeux forts, inscrites dans la **liste rouge régionale**. Citons parmi les autres espèces protégées le Martin pêcheur, le Chardonneret élégant, la Sterne pierregarain, le Serin cini, le Bruant jaune.

Il est important de rappeler ici la situation alarmante de plusieurs espèces et populations d'oiseaux. Les études, notamment celle conduite par le **Muséum National d'Histoire Naturelle et la L.P.O.** sur trente années, entre 1989 et 2019, (**S.T.O.C., Suivi Temporaire des Oiseaux Communs**<sup>35</sup>) sur 123 espèces d'oiseaux communs en France montrent un **déclin alarmant de la population d'oiseaux commun dans les milieux urbains et encore plus accentué dans les campagnes de notre pays**, principalement du fait des pratiques de l'agriculture conventionnelle, avec des populations réduites d'un tiers pour 43 des espèces étudiées, seules les espèces généralistes ayant progressé.

Côté **mammifères**, **10 espèces de chauve-souris** ont été recensées, dont la Pipistrelle de Kuhl, une chauve-souris plutôt méditerranéenne mais qui remonte lentement vers le nord et la Pipistrelle de Nathasius, la plus grande des pipistrelles, liées aux zones humides.

Côté **batraciens**, l'étude a confirmé la présence de la **Grenouille agile**, protégée à l'échelle nationale, inscrite sur la **liste rouge des amphibiens et reptiles de France, mais non menacée**. Elle est également inscrite dans l'annexe IV de la Directive Habitats et dans l'annexe II de la Convention de Berne.

Côté **insectes**, l'étude a identifié le rare Agrion joli, un bel odonate à l'abdomen noir et bleu inscrit sur la **Liste rouge régionale de la Région Nord-Pas-de-Calais (celle de la Bourgogne-Franche-Comté ?)** mais avec un statut de protection mineure pour l'U.I.C.N.

L'étude dénombre également **12 espèces de poissons**, ce qui est peu mais normal dans ce type de plan d'eau stagnante. Le peuplement semble dominé par la Perche soleil, la Perche commune et le Rotengle. Notons cependant car c'est intéressant la présence du **Brochet et de la Loche de rivière**. Ces deux dernières espèces sont liées à la présence d'habitats rivulaires dans trois secteurs de la gravière, avec la **présence d'herbiers aquatiques à très forts enjeux** qu'il

---

<sup>35</sup>Suivi des Oiseaux Communs en France. Résultats 2019 des programmes participatifs de suivi des oiseaux communs. M.N.H.N. – O.F.B. – Vigie Nature – L.P.O. 1989-2019.



convient de protéger. On observe aussi dans les peuplements aquatiques la présence d'une population d'écrevisse américaine, une espèce envahissante.

Nous avons noté aussi avec intérêt la **volonté de créer un pâturage extensif sur le projet avec un éleveur ovin** : il est très important d'associer le monde agricole et celui de l'élevage, fragilisé pour diverses raisons à des projets de cette nature.

## **2.2 Les dommages liés au chantier, la compensation, le paysage**

Pour ce qui touche aux dommages liés au chantier, **le défrichage nécessaire à l'implantation porte sur 2 500 m<sup>2</sup> de forêts alluviales récentes qui seront restaurées, avec un peuplement de saules blancs / noisetiers.**

Le Chant des Rivières a trouvé intéressant la création de deux abris à reptiles en termes de mesures compensatoires suite aux dommages liés au chantier. Il y a un important travail à faire dans ce domaine.

Il serait intéressant de **réfléchir à une ou deux acquisitions foncières**, sur des milieux alluviaux proches, sur des gravières présentant un intérêt patrimonial plus fort, dans le cadre des mesures de compensation. Nous recommandons de renforcer en général les mesures de compensation. Augmenter la taille de la restauration de la ripisylve ? Voir comment en laisser une partie en libre évolution ? Ces habitats sont particulièrement intéressants, à divers titres. Acquérir d'autres surfaces, dans les boucles de l'Yonne, avec l'aide du **Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne** ? Avec les associations locales ?

**Enfin, sur le plan paysager**, les préconisations pour intégrer le parc au contexte local, avec le soutien d'un cabinet spécialisé ont conduit à une implantation qui ne semble pas poser de problèmes particuliers. Le Chant des Rivières attire l'attention de la commission d'enquête sur le fait que **les paysages sont toujours en évolution**, qu'il convient de prendre en compte leur beauté (ce qui a loin d'avoir été le cas dans l'approche du développement des périphéries de nos villes pendant le demi-siècle passé, par exemple) et qu'il est à ce titre important que les **installations de production d'électricité renouvelable, par nature décentralisées et de plus petite puissance que les capacités des centrales thermiques, se voient dans nos paysages**, ce qui est un gage



d'appropriation de nos modes de consommation d'énergie<sup>36</sup>. C'est ainsi que nous aiderons à construire une culture des usages, notamment de la **sobriété et de l'efficacité énergétique**.

### **2.3 Un travail de pédagogie à renforcer sur le bilan carbone**

Le Chant des Rivières suggère à Boralex de **renforcer le travail sur le bilan carbone de son projet**. Beaucoup d'informations vagues, voire de critiques sévères circulent sur le **bilan carbone du photovoltaïque, du fait de l'importation des panneaux depuis la Chine**, qui assure 90% de la production mondiale aujourd'hui, en ayant massivement recours au charbon.

L'Europe et la France ont pris conscience de l'erreur qui a consisté à abandonner l'industrie des panneaux photovoltaïques en 2010 et reconstituent lentement une filière industrielle de production. Il était temps. Mais, **même avec une production en Chine, l'intérêt de la production d'électricité solaire est immense**. Il faut lire l'étude faite par le bureau d'étude **Carbo Academy** pour le compte de l'A.d.e.m.e.<sup>37</sup>. Elle montre que le bilan carbone des panneaux, sur l'ensemble du cycle de vie (extraction du silicium, raffinage, fabrication, distribution, installation, recyclage) reste très intéressant par rapport aux fossiles, et même par rapport au nucléaire. Un panneau fabriqué en France émet 25.2 g de CO<sub>2</sub>eq / kWh ; un panneau fabriqué en Europe 32.3 gCO<sub>2</sub>eq/kWh ; un panneau fabriqué en Chine 43.9 CO<sub>2</sub>eq / kWh. Le meilleur rendement étant celui de l'éolien offshore, suivi de près par l'hydroélectricité. Selon l'A.d.e.m.e., le gaz naturel est lui à 443 CO<sub>2</sub>eq / kWh.

**Il pourrait d'ailleurs être intéressant que Boralex, et les entreprises du secteur, favorisent l'achat de panneaux produits en Europe et en France, pour encourager la filière industrielle ?**

De même, l'entreprise pourrait-elle accompagner les collectivités, les citoyens dans la transition énergétique en aidant à monter des **programmes sur les diagnostics thermiques** auprès des citoyens et des collectivités. Boralex indique sur son site que **ses installations ont permis d'éviter les émissions de 352 666 tonnes de carbone en 2021**. C'est très intéressant. L'entreprise pourrait-elle aller plus avant ?

---

<sup>36</sup> Il faut lire à cet égard l'intéressant article de Jérôme Batout et Michel Guilbaud « La visibilité des éoliennes est un gage de responsabilité écologique ». Le Monde 29 août 2021.

<sup>37</sup> Quel bilan carbone pour le photovoltaïque ? Ilo Rakotonavalay Carbo academy Août 2023.



### **3. Le rapport de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale**

La **Mission Régionale d'Autorité Environnementale (M.R.A.E.)** a rendu son avis en septembre 2021<sup>38</sup>. Elle constate que « le projet de centrale photovoltaïque de la Plaine de Nange est une **installation qui répond aux objectifs visant à favoriser la transition énergétique qui s'inscrit dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, S.N.B.C. et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.)**... Il a vocation à **contribuer à la lutte contre le changement climatique** et s'inscrit dans **les orientations du S.r.a.d.d.e.t. de Bourgogne-Franche-Comté de développement des énergies renouvelables** ». Elle demande quelques compléments et émet diverses recommandations dont celle de **préciser le bilan carbone de l'opération**, ce qui nous semble intéressant.

### **4. La France « élève qui peut mieux faire » en Europe**

Dans le domaine des renouvelables autres qu'hydraulique et bois-énergie, la France n'est pas exemplaire. Les « **Lois de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte** » du **17 aout 2015 et du 8 novembre 2019** ont certes poussé notre pays à sortir d'une inertie liée à une trop longue et pesante « monoculture nucléaire ». Mais le compte n'y est pas encore.

Rappelons que la **Directive européenne sur les renouvelables de 2009**<sup>39</sup> fixait un objectif moyen de **20% d'énergies renouvelables au niveau de l'Union** et obligeait notre pays à atteindre **23% de part d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie en 2020. D'autres objectifs étaient fixés aux Etats de l'Union, en rapport avec leur contexte énergétique. Ainsi, **Malte**, partant de 0% devait-elle atteindre 10%, ce qu'elle a fait, et même dépassé avec 11%. La **Hongrie**, partant de 4.3%, devait atteindre 12%. Elle a dépassé l'objectif avec 14%. **La Pologne**, pays très charbonnier, partait de très bas, avec 7% et devait atteindre 12%. Elle a atteint 15%, en 10 ans. Une « **très bonne élève** », **3% au-dessus de l'objectif fixé** » et à **peine 3% en dessous de la France**<sup>40</sup>, élève distrait, qui partait pourtant de 10% d'énergies renouvelables en 2009.

---

<sup>38</sup>Projet de parc photovoltaïque de la plaine de Nanges (89). Avis de la Mission Régionale Mission Bourgogne-Franche-Comté Sept 2021.

<sup>39</sup>Directive 2009/28/U.E. du 23/04/09.

<sup>40</sup>Lire par exemple « La transition a enfin commencé ». In Atlas des énergies Courrier international en partenariat avec France Culture. Septembre –octobre 2022.



En 2022, notre pays était le seul en Europe à ne pas avoir atteint son objectif, avec seulement 19% en 2020, 4% sous le seuil déterminé. C'est le seul. Un élève dissipé, qui n'a pas de quoi être fier. Le frein imposé par des **groupements systématiquement opposés au développement des parcs éoliens** dans tout le pays explique en partie ce retard, qu'il est temps de combler <sup>41</sup>. Mais aussi les inerties diverses, le poids d'une centralisation encore trop insistante. Ce retard nous vaudra sans doute une **pénalité d'un montant de 500 millions d'euros, comme l'a annoncé la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher le 21 novembre 2022** lors d'une audition devant la **Commission des affaires économiques et du développement durable de l'Assemblée Nationale** dans le cadre du « **projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables** », adopté le 10 mars 2023<sup>42</sup>.

Rappelons que la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie<sup>43</sup> (P.P.E.)** qui découle de ces lois de transition énergétique a pour objectif l'atteinte de la **neutralité carbone en 2050, avec un premier palier de réduction de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre (G.E.S.) d'ici 2030, en réduisant notamment de 30% la consommation primaire d'énergie fossile et en améliorant l'efficacité et la sobriété énergétique** <sup>44</sup>. Elle vise **25% de part d'E.n.R. en 2023, 36% d'électricité renouvelable d'ici 2028, 40% en 2030, contre, nous l'avons vu, 19% et un objectif non atteint en 2020, soit 6% de hausse à réaliser en 3 ans.** Cet objectif n'a pas été atteint, avec un **déficit impressionnant de 4 GW pour l'éolien, autant pour le solaire photovoltaïque**, comme l'indiquait un article de Libération<sup>45</sup> après la publication du baromètre **Oberv'Er, l'Observatoire des Energies Renouvelables. Le quadruplement des installations photovoltaïques n'est pas au rendez-vous**, même si nous pouvons constater une réelle accélération. 15 847 MW étaient raccordés fin 2022, soit une croissance encourageante de 36%, selon le service statistique du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires<sup>46</sup>. 17 200 MW étaient raccordés à la fin du premier trimestre 2023, **une partie importante semblant venir des raccordements individuels.** Pour les centrales au sol, 601 MW ont été raccordés au

---

<sup>41</sup>« Derrière les anti-éoliennes, une galaxie influente et pro-nucléaire ». Stéphane Mandard et Perrine Mouterde Le Monde 29 juin 2022.

<sup>42</sup> Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

<sup>43</sup>Synthèse P.P.E. 2019-2023 et 2024 -2028 Ministère de la transition écologique et solidaire.

<sup>44</sup>Avec entre autres la rénovation thermique de 2.5 millions de logements par rapport à 2018, le remplacement d'un million de chaudières au fioul, l'équipement de 9.5 millions de foyers avec un chauffage au bois plus performant. (Voltalis)

<sup>45</sup> Renouvelables : la France encore à la traîne en 2023. Libération 24 janvier 2023.

<sup>46</sup> Données et études statistiques. Pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement et les transports. Tableau de bord solaire P.V. 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



cours du premier trimestre 2023, à peine plus qu'au cours du premier trimestre 2022. L'accélération est lente.

(Pour ce qui touche à l'éolien et pour atteindre les objectifs nationaux fixés par la P.P.E. il faudrait **installer au moins 2,2 GW par an**. Nous n'y sommes également pas encore. En 2021, la France a installé pour **1 GW d'éolien terrestre**, soit **1.2 GW en dessous de l'objectif et 8% de moins qu'en 2020**, une pente descendante peu glorieuse. Une accélération semble se dessiner en 2023, avec 869 MW éoliens raccordés au premier trimestre).

Mettre en œuvre la P.P.E. ambitionne d'avoir **113 GW<sup>47</sup> de capacité totale installés d'ici 2030**, ce qui suppose notamment **un doublement de l'éolien terrestre et un quadruplement du solaire photovoltaïque**, l'hydroélectricité ayant un accroissement minime de 1 GW, notre pays étant largement équipé et les rivières ayant été suffisamment dégradées sur le plan hydro-morphologique, comme l'a constaté notre pays en suite de la mise en place de la **Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne d'octobre 2000**.

Depuis deux années, soit avant la guerre en Ukraine, les pays d'Europe (**qui n'ont pas de préoccupations écologiques plus laxistes que la France**) ont tous accéléré. Le **Green Deal**, le « **Pacte Vert** » de la Commission Européenne a tracé une feuille de route à la hauteur du défi collectif. Il affiche une ambition **de réduction des émissions de carbone sur le continent d'au moins 55 % d'ici 2030**. Insistons : cela passe par un **développement massif et bien conduit, bien piloté, bien expliqué donc bien accepté des énergies renouvelables**, au premier rang desquelles le solaire et l'éolien<sup>48</sup>.

---

<sup>47</sup>Un Gigawatt. Il équivaut à 1000 Megawatts (MW). Une éolienne terrestre développe aujourd'hui une puissance de 3 à 4 MW.

<sup>48</sup>Climat : Bruxelles dévoile un plan ambitieux et explosif. Derek Perrotte Les Echos 15 juillet 2021



## **5. Une Bourgogne-Franche-Comté avec de l'ambition**

La France est à la peine. Elle avance néanmoins et surtout accélère depuis quelques mois, notamment via ses régions. La **Région Bourgogne-Franche-Comté prévoit de devenir une « Région à Energie Positive » d'ici 2050** et de porter la puissance installée en renouvelables à 3 300 MW en 2030, une belle ambition. En 2021, 17% de son électricité venait de l'éolien, 3% du solaire, qui comptait à cette date **11 centrales au sol. La production en solaire photovoltaïque est passé de 4 GWh en 2009 à 431 GWh en 2021, une augmentation considérable**<sup>49</sup>.

Le **S.r.a.d.d.e.t.**<sup>50</sup> **Bourgogne-Franche-Comté** La Région Bourgogne-Franche-Comté prévoit un objectif de **34% d'énergie renouvelables en 2030, contre 15% en 2020**, soit plus qu'un doublement. Il a été cependant été annulé (mais maintenu jusqu'au 1er janvier 2025 néanmoins) le 12 janvier 2023, en suite du recours d'une association, le **Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine, C.R.E.C.E.P.**, pour l'essentiel opposé à « l'éolien industriel » et son impact pour les paysages, semble-t-il. Le Tribunal Administratif de Dijon a estimé que le schéma ne prenait pas assez en compte les impacts sur la biodiversité, les continuités écologiques, la Trame Verte et Bleue. Le Chant des Rivières espère que cet outil indispensable pour la planification énergétique en cohérence avec les enjeux de conservation de la biodiversité sera rapidement amendé.

## **6. Accélérer la transition écologique, construire une culture énergétique plus partagée avec les habitants, éviter le chaos climatique**

Qui nierait aujourd'hui, avec la **guerre en Ukraine, avec le dérèglement climatique** qui bouleverse nos usages de l'eau, l'inflation qui emballe les prix de l'énergie, qu'il faut accélérer ? **Qu'il faut renforcer une dynamique collective, vertueuse, partagée d'installation de nouveaux parcs solaires, éoliens terrestres et offshore en France** accompagnée de la création d'une véritable **culture de l'énergie nationale, régionale, départementale, locale**. Cette culture nouvelle doit bien se **co-construire à l'échelle des territoires**, entre les entreprises, les collectivités, les O.N.G., les services de l'Etat.

---

<sup>49</sup> Observatoire Régional et Territorial Energie Climat de la Région Bourgogne-Franche-Comté. O.r.e.c.a. 2021.

<sup>50</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité entre les Territoires.



L'évolution est positive, en particulier **au plus haut niveau de l'Etat**, avec un **Président de la République** dont la position se transforme favorablement. Le 12 octobre 2021, le chef de l'Etat avait commencé à infléchir sa position, en suite de la sortie du **rapport de R.T.E.**<sup>51</sup> **présentant les 6 scénarii d'évolution possible, tous accordant une part importante aux renouvelables.** « **Nous aurons un objectif d'investissement de plus de 500 millions d'euros dans les technologies de rupture, dans les énergies renouvelables, en particulier les éoliennes, terrestres, en mer et le photovoltaïque**<sup>52</sup> », avait exprimé le Président.

L'éolien offshore français a enfin commencé à produire, avec le premier parc de **Saint-Nazaire, 80 éoliennes de 6 MW pour un premier parc de 480 MW** et la fin du chantier d'un deuxième parc au large de **Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor** en Bretagne (496 MW, 62 éoliennes de 8 MW, soit l'alimentation de 835 000 personnes, 9% des besoins en électricité de la Bretagne<sup>53</sup>). Un « **Plan de sobriété énergétique**<sup>54</sup> » a été lancé il y a juste un an, le 6 octobre 2022. Le « **Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** » a été voté en mars dernier. Un « **pacte de décarbonation** » le 8 novembre 2022 aux 50 plus grandes entreprises françaises a été proposé dans une rencontre organisée à l'Élysée<sup>55</sup>. La volonté s'affiche au plus haut niveau. Il faut la traduire dans les esprits, les entreprises, les territoires, les O.N.G.

La **transition énergétique est aussi une opportunité économique pour les territoires ruraux, avec la possibilité, selon la feuille de route 2021-2023 de l'A.d.e.m.e.**<sup>56</sup>, **de créer entre 700 000 et 800 000 emplois d'ici 2050, des emplois durables et non-délocalisables.** Cette **transition énergétique ne sera pas forcément facile** et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, tant pour la France que pour le reste du monde va demander des efforts considérables. Comme l'a rappelé dans un récent article du Monde l'économiste **Jean Pisani-Ferry**<sup>57</sup> : « **Les dix ans qui sont devant nous vont être durs** ». « **L'expérience de la taxe carbone nous a appris combien il était hasardeux de minimiser l'ampleur des efforts que va exiger la transition, et de négliger leurs conséquences distributives. Pour convaincre les gens, mieux vaut leur expliquer qu'on a identifié les difficultés à venir et qu'on va les traiter** », explique-t-il en

<sup>51</sup>Réseau de Transport d'Electricité, « Rapport Futurs énergétiques 2050 ». Octobre 2021.

<sup>52</sup>Le choix résigné d'Emmanuel Macron sur les éoliennes Claire Gatinois Le Monde 26 octobre 2021.

<sup>53</sup> Site Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires / Ministère de la Transition Energétique.

<sup>54</sup>Chaque geste compte. Plan de sobriété énergétique. Une mobilisation générale. Gouvernement. 6 octobre 2022.

<sup>55</sup>« Emmanuel Macron propose un pacte de décarbonation aux industriels ». Claire Gatinois Le Monde 10 novembre 2022.

<sup>56</sup>Transition énergétique et emplois au niveau local : une opportunité pour les territoires Communiqué de presse A.d.e.m.e. 4 septembre 2021.

<sup>57</sup>Climat : l'alerte de Pisani-Ferry à l'exécutif Audrey Tonnelier. Le Monde 10 novembre 2022.

invitant à « **investir massivement** » (70 milliards annuels) dans les énergies décarbonées, rappelant qu'aujourd'hui **produire de l'électricité avec une centrale à charbon revient à 22 euros le MW/h**, 35 euros pour le photovoltaïque, 50 euros pour l'éolien et 60 euros pour le nucléaire de type E.P.R., insistant sur le fait que les investissements importants sont compensés par des « **coûts d'exploitation faibles** ». « **Il y a beaucoup de mauvaises raisons pour s'endetter, le climat n'en fait pas partie** », a-t-il conclu dans sa note publiée le 9 novembre dernier.

Une bonne nouvelle pour finir : **le succès impressionnant, avec plus de 500 000 exemplaires vendus, du roman graphique « Le monde sans fin », de Jean-Marc Jancovici et Christophe Blain**. Il montre que les Français se passionnent de plus en plus pour les questions de transition énergétique. C'était loin d'être le cas il y a encore 10 ans. Jean-Marc Jancovici est certes plus favorable au développement du nucléaire et des énergies pilotables que de ce qu'il appelle avec un peu trop de distance les « **énergies fatales** », soit l'éolien et le solaire. Mais, quelles que soient les options, l'ouvrage explique avec clarté et humour **la gravité de la crise climatique** liée à notre dépendance aux énergies fossiles. **Il va faire un tour du côté de la psychologie et de la culpabilité qui inhibent les possibilités et volontés de transformations personnelles et collectives**. Expliquer ces ressorts puissants du frein au changement est toujours utile. Les auteurs développent les forces et les faiblesses de chaque système de production d'électricité. Ils proposent en outre, car la question énergétique est bien plus vaste, un **développement massif du ferroviaire et des transports en commun, une relocalisation de l'agriculture, le développement du vélo, moins d'étalement urbain et de zones commerciales ravageant les paysages, la lutte contre l'obsolescence programmée, la sortie de nos préjugés bien installés, toutes des options réjouissantes et efficaces pour la transition écologique à construire ensemble**.

**Pour conclure, la transition énergétique peut être accélérée dans l'Yonne, dans la Région Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs en France**. Nous devons la réussir parce que nous n'avons pas le choix. Revenons à l'O.N.U. qui à la fin de l'été 2022 avait à nouveau alerté sur le « **chaos climatique possible** » si nous ne transformons pas, **ne métamorphosons pas nos trajectoires énergétiques**. L'O.N.U., dans son rapport « **United in science** », publié le 13 septembre 2022 parle des « **risques de franchissement de points de bascule dans le système climatique** »<sup>58</sup>. Son secrétaire général, M. Antonio Guterres avait alors rappelé que « **le changement climatique était en train d'atteindre une portée destructrice inouïe** » et invité à

---

<sup>58</sup>L'O.N.U. alerte sur le « chaos climatique » à venir. Audrey Garric Le Monde 15 septembre 2022.



« mettre un terme à la course effrénée aux combustibles fossiles, recette d'un chaos climatique permanent et de la souffrance », appelant au **développement des renouvelables**.

Nous devons réussir ensemble cette transition énergétique parce qu'il est **enthousiasmant, en premier lieu pour les citoyens, de s'investir dans la bifurcation, dans la métamorphose écologique de notre pays et d'accompagner les politiques publiques croisant transition énergétique et conservation de la biodiversité**.

Le projet porté par Boralex, qui prévoit un **financement participatif avec la société Villyz**<sup>59</sup> correspond à cette intention. Pour garantir la dynamique de succès et d'appropriation, suggérons à Boralex de **renforcer le travail de communication et d'animation** à destination des différents publics, avec l'organisation de soirées, conférences, des publications plus nombreuses de la revue « **Journal solaire** » : deux numéros, en août 2021 et décembre 2022.

**Les entreprises, les élus, les citoyens, scientifiques, services déconcentrés de l'Etat, les O.N.G.** ont un rôle décisif à jouer dans le domaine de la construction d'une culture énergétique partagée, facteur d'une transition écologique réussie.

C'est pourquoi nous demandons à la Commission d'enquête de **rendre un avis favorable au projet de parc solaire de la Plaine de Nanges**.

Nous restons à votre disposition pour tout contact ou information que vous jugeriez utiles.

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions de bien vouloir recevoir, messieurs, ès qualité, le témoignage de notre plus parfaite et républicaine considération.

Afin de certifier, servir et valoir ce que de droit.

Pour l'association  
Le Chant des Rivières  
et au nom de l'ensemble  
de ses adhérents,  
Le Président

L'association  
**Le Chant des Rivières**  
La Fabrique  
23 rue de la Fabrique  
42160 Andrézieux-Bouthéon  
06 08 80 42 08  
[phmarch@wanadoo.fr](mailto:phmarch@wanadoo.fr)

**Philippe Machado**

<sup>59</sup> Villyz est une plateforme de financement participatif, agréée en tant que Prestataire de Service de Financement Participatif par l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.)